## Declassified to Public 06 September 2012

5000M A 97

## DEVANT MESSIEURS LES CO-JUGES D'INSTRUCTION CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Dossier no:

001/18-07-2007- ECCC/OCIJ

Déposé auprès de :

Messieurs les co-juges d'instruction

Date du document:

9 mai 2008

Partie déposante :

Avocats de M. KAING Guek Eav

Langue originale:

**FRANÇAIS** 

Type de document:

CONFIDENTIEL

ស្តិតស្តេរ និង ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):

09 / 05 / 2088

មន្ត្រីមទូលបន្តកសំរារ៉ាំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé

du dossier: SAMM RAPA

## DEMANDE DE TRADUCTION DE DOCUMENTS

Déposé par:

Auprès de:

Avocats de M. KAING Guek Eav

Co-juges d'instruction

Me KAR Savuth

M. YOU Bunleng

Me François ROUX

M. Marcel LEMONDE

ឯកសារបានថតចម្កួនត្រឹមត្រួតតាមច្បាប់ដើម CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certifified Date/Date de certification):
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:QHGA(08.4

- 1. La défense sollicite de la part de Messieurs les co-juges d'instruction la communication des traductions en khmer et français de tous les documents ou extraits de documents sur lesquels M. Kaing Guek Eav a été interrogé, y compris à la demande des parties, lors de la présente instruction.
- 2. La défense formule cette demande sous toutes réserves de solliciter de l'unité de traduction de la section de gestion des chambres des traductions complémentaires dans la perspective d'un procès.
- 3. Cette demande est faite en application de l'article 45 nouveau de la Loi relative à la création des chambres extraordinaires du 27 octobre 2004 et de l'article 26 (2) de l'Accord entre l'Organisation des Nations-Unies et le Gouvernement Royal du Cambodge du 6 juin 2003 lesquels prévoient que le khmer et le français sont, avec l'anglais, les langues de travail officielles des chambres extraordinaires.

Pour les co-avocats, l'un d'eux	Me KAR Savuth	Phnom Penh	Sh
Date	Nom	Lieu	Signature